



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

BRAS, le 1^{er} septembre 2022

2022 - 329

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation présentée par la société AZUR TRAVAUX sise rue des Genêts, 83170 BRIGNOLES, dans le cadre de travaux de reprise sur façade des branchements ENEDIS dans la rue Henri Fabre,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux,

ARRÊTE

Art.1 : Du lundi 05 septembre 2022 au vendredi 04 novembre 2022 inclus, la circulation sera alternée manuellement de 08h00 à 18h00 dans la rue Henri FABRE (RD28).

Art.2 : Un camion nacelle et les véhicules affectés pour l'intervention des travaux seront autorisés à stationner dans la rue Henri Fabre uniquement pour les besoins du chantier et de manière à gêner le moins possible la circulation.

Art.3 : Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié. Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

Art.4 : La société AZUR TRAVAUX sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Art.5 : Monsieur le Maire de BRAS et les agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société AZUR TRAVAUX
- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité